



La municipalité régionale de Tracadie doit cesser d'entraver le travail des journalistes

Moncton, N.-B. - L'Association acadienne des journalistes (AAJ) a été très troublée d'apprendre récemment que la municipalité régionale de Tracadie empêche les journalistes d'enregistrer une partie des réunions publiques du conseil municipal.

Depuis quelques semaines, la municipalité interdit aux journalistes de filmer ou d'enregistrer le son des interventions publiques des citoyens lors des rencontres du conseil.

« Cette pratique est profondément antidémocratique et extrêmement inquiétante », déplore le président de l'AAJ, Mathieu Roy-Comeau.

« Une réunion publique ne peut pas être publique seulement à moitié. La municipalité rend un bien mauvais service à ses citoyens en rendant la vie dure aux journalistes dont le seul objectif est d'informer la population sur ce qui se passe à l'hôtel de ville. »

La décision de Tracadie est d'autant plus étrange que de nombreuses villes du Nouveau-Brunswick diffusent l'intégrale des rencontres publiques de leur conseil municipal en direct sur le web ou à la télévision communautaire.

« C'est à se demander ce que la municipalité de Tracadie a à cacher. Elle doit absolument mettre fin à cette pratique immédiatement. Les citoyens doivent pouvoir compter sur les journalistes pour être au courant des décisions qui sont prises en leur nom », affirme M. Roy-Comeau.

- 30 -

Renseignements:
Mathieu Roy-Comeau, président
acadie.journalistes@gmail.com
506-875-1410